

CONDITIONS PARTICULIÈRES COVID-19

En déposant une demande d'aide financière en vertu du programme pour un projet, un événement ou pour des besoins d'affaires (le « **Projet** ») impliquant un déplacement international, le requérant (incluant son entreprise, ses employés ou mandataires liés au déplacement, le cas échéant) accepte et s'engage à respecter les conditions suivantes liées aux risques et limitations imposés par la situation sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

Le requérant, pour lui-même et pour tous ses employés et mandataires participant au déplacement international envisagé pour le Projet (le « **Déplacement** ») :

- Confirme que le Déplacement est permis en vertu de toutes règles sanitaires en vigueur au moment du départ, au Canada et sur le territoire visé, et qu'il a obtenu toute autorisation requise pour ce faire, si applicable;
- Certifie que le Déplacement est nécessaire dans le cadre des activités du requérant;
- Se conformera à toutes obligations de quarantaine en vigueur au Canada et sur le territoire visé;
- Se conformera à toutes règles et normes des compagnies de transport retenues pour voyager en ce qui a trait aux mesures sanitaires;
- Souscrira, pour tout employé ou mandataire, une assurance-voyage incluant les soins médicaux requis en cas de COVID-19.

Le requérant reconnaît que :

- La SODEC n'assume aucun dépassement de coût lié au Projet et, plus particulièrement mais non limitativement, aucun frais lié à quelque prolongation de séjour, interruption de séjour, annulation d'activités, rapatriement ou autres frais dus à la COVID-19 encourus par toute personne liée au Déplacement et au Projet;
- La SODEC ne sera pas responsable, directement ou indirectement, de tout dommage ou préjudice pouvant découler du Déplacement et du Projet et pouvant être causé au requérant ou à toute personne, incluant tout dommage lié à la COVID-19;
- Ces engagements et déclarations sont essentiels à l'octroi de toute aide financière liée à tout Déplacement concernant le Projet et ils demeureront applicables pendant toute la durée du Déplacement et du Projet. Il est de la seule responsabilité du requérant d'effectuer toutes vérifications qui s'imposent à cet égard.